

CONSEIL D'ORIENTATION
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-CO-04

OBJET : Les enjeux éthiques des IPS

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Patrick NIAUDET , président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Louis TOURAINE , député
Madame Catherine GENISSON , sénatrice	Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE , député
Monsieur Daniel CHASSEING , sénateur	Monsieur Philippe VIGIER , député
Madame Pascale FOMBEUR , membre du Conseil d'Etat	Monsieur Gilbert BARBIER , sénateur
Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER , membre de la Cour de cassation	Madame Catherine DEROCHE , sénatrice
Monsieur Jean-Louis VILDE , membre du Comité consultatif national d'éthique	Monsieur Alain CLAEYS , député
Monsieur Antoine LAZARUS , membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	Professeur Louis BUJAN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction
Docteur Jean-Marie KUNSTMANN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Monsieur David LE BRETON , anthropologue
Professeur Philippe JONVEAUX , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique	Docteur Luc SENSEBE , hématologue
Professeur Yannick MALLEDANT , expert scientifique spécialisé en réanimation chirurgicale	
Professeur Jean-Pierre JOUET , expert scientifique spécialisé en hématologie	
Professeur Bertrand FONTAINE , expert scientifique spécialisé en neurologie	
Monsieur Marc GRASSIN , philosophe	
Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN , pédopsychiatre	
Madame Agnès LEVY , psychologue	
Monsieur Gérard LABAT , représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	
Madame Nathalie TRICLIN , représentante de l'Association Alliance maladie rares	
Monsieur Bruno GAURIER , représentant de l'Association des paralysés de France	
Monsieur Philippe VAUR , représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales	
Monsieur Christophe MASLE , représentant de l'Association « France AMP »	
Madame Danièle LOCHAK , représentante de la Ligue des droits de l'homme	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et

- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

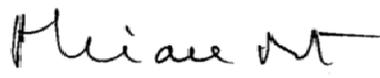
DECIDE, à la majorité des membres présents :

Article 1^{er} :

d'approuver, l'avis sur les enjeux éthiques des IPS, tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 11 février 2016

Le président du Conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Patrick NIAUDET